

Réf : NI08/26

Casablanca le 03/07/2026

Chères adhérentes chers adhérents,

La Mutuelle attache une importance particulière à l'information régulière de ses adhérents sur sa situation financière. C'est dans cet esprit que la note d'information NI01/26, diffusée le 8 janvier 2026, vous a informés du déficit structurel que connaît la MUPRAS, dû principalement à la baisse du nombre d'adhérents actifs, à l'augmentation du nombre de retraités, ainsi qu'à la hausse significative des prestations et frais de santé.

Face à cette situation, les instances de gouvernance de la MUPRAS (Bureau, Conseil d'Administration et Assemblée Générale), ont pris plusieurs décisions visant à atténuer cette crise financière.

Parmi les conséquences de cette crise figure notamment un allongement des délais de remboursement des feuilles de soins, qui peut désormais dépasser un mois. Bien que cette situation entraîne un allongement temporaire des délais, elle permet de préserver les équilibres financiers de la Mutuelle et de garantir la pérennité de vos droits et acquis.

Parallèlement, la MUPRAS veille à régler dans les délais réglementaires les factures des prestataires de soins, afin d'assurer la continuité du service et de vous éviter tout refus de prise en charge en cas de besoin.

Nous mettons tout en œuvre pour résorber progressivement ce retard et retrouver un rythme normal de remboursement, notamment grâce à un plan d'actions actuellement en cours de validation avec Royal Air Maroc.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre confiance, et restons à votre entière disposition pour toute question ou complément d'information.

A. SAMI

Président du Conseil d'Administration

